

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 Février 2022**

L'an deux mille vingt deux, le Vingt deux Février, à 20 Heures 30, Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – KOSMIDROWICZ – Mr FRECON – Mme BOUDES - Mr JOURDE – Mr DE BARROS - LELEU – Mme GEORGELIN - Mme ASTOUL -Mr DONA – Mr SOULIE –

Absents excusés : Mme PUJOL (pouvoir donné à Mr DUBOÉ) -Mme DEL CONFETTO- Mr COLOMBIER - Mme LOUIS –

Madame ASTOUL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Renouvellement copieur Mairie :**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du 18 Janvier 2022 concernant le renouvellement du copieur de la Mairie et les propositions établies par la société TMC Bureautique. Monsieur le Maire indique qu'il a examiné les différentes propositions et présente la proposition la plus judicieuse, à savoir :

- 2<sup>ème</sup> option : Equipement Olivetti : A) location 21 trimestres : 1 223,00€
  - Remise 14 trimestres : - 323,00€
  - Déplacement technique : 60,00€
  - Copies illimitées
  - Total : 960,00€

- D'autre part, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Société TMC Bureautique propose une reprise du loyer en cours avec la société IXEO jusqu'à l'échéance du 1<sup>er</sup> Octobre 2023 et une reprise des copies qui seront payés à la société IXEO jusqu'à l'échéance du 1<sup>er</sup> Octobre 2023, date de la fin du contrat avec la société IXEO.

- Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la proposition établie par la société TMC Bureautique et charge Monsieur le Maire de signer tous documents concernant cette transaction.

- 
- **Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre du partenariat Médiathèque mobile**
    - Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, que les agents de la Médiathèque mobile de la Communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET effectuent des permanences dans les locaux du Café Flo depuis quelque temps. Les objectifs de la médiathèque mobile sont :
      - Renforcer l'offre de services en matière d'accès à la culture en proposant une ressource de proximité riche et variée en direction de tous les publics : jeunes enfants, enfants, adolescents, adultes, seniors.
      - Créer un lieu de rencontre et de lien social.

- Contribuer à la revitalisation et à l'animation des territoires ruraux.

-Monsieur le Maire donne lecture à l'ensemble du Conseil Municipal du projet de convention tripartite de mise à disposition des locaux entre la Municipalité, l'Association Café Flo et la Médiathèque mobile.

-Le Conseil Municipal prend acte et donne un avis favorable à la mise en œuvre d'une convention tripartite de mise à disposition des locaux entre la Municipalité, l'Association Café Flo et autorise Monsieur le Maire de signer la présente convention.

---

- **Questions diverses :**

**Permanence Elections présidentielles 10 Avril et 24 Avril 2022 :**

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir aux permanences des élections présidentielles qui se dérouleront le 10 Avril et le 24 Avril 2022.
- Après discussion, un premier planning est suggéré :
  - 
  - 8 h à 10h30 : 3 personnes.
  - 10h 30 à 13 h : 3 personnes
  - 13 h à 15h30 : 3 personnes
  - 15h30 à 18h : 3 personnes
- Un tableau récapitulatif avec les noms des assesseurs sera envoyé en temps utile aux conseillers.

---

**Déchets verts :**

- Monsieur le Maire laisse la parole à Mr KOSMIDROWICZ qui a pris contact avec un référent à Trifyl qui propose de mettre à disposition un broyeur. Une discussion s'engage et le Conseil Municipal décide de mettre un dépôt près du récup verre et le dépôt sera mis dans une benne. Une communication pourrait être faite à l'occasion d'une « Brève ».
- 

---

La séance est levée à 22 Heures 15

La Secrétaire de séance.  
Mme ASTOUL

Le Maire.  
Mr DUBOÉ

